

## **Le débat sur l'unité d'action et l'unité organique dans les congrès de la CGT de 1957 et 1959**

*André Narritsens*

Au cours de son histoire la CGT a été assez régulièrement confrontée à la question des conditions sous lesquelles pouvaient se concrétiser son unité interne. Lors de la création de la CGT, l'unité organique était acquise dans son principe, la confédération ayant pour but de regrouper tout le salariat sur le terrain économique.

Le fédéralisme, fondement du fonctionnement de la centrale, non seulement dégagait l'espace d'une cohabitation des traditions corporatives sur la base d'une autonomie d'organisation et d'action des professions mais se concevait comme le principe même autour duquel s'organiserait la société future. L'ensemble associé des producteurs organisés en syndicats assurerait le fonctionnement social. La démocratie sociale se substitue dès lors à la démocratie bourgeoise.

Dans la CGT, tout principe centralisateur est exclu, chaque organisation confédérée étant maîtresse de ses décisions et orientations. La discipline de Confédération n'existant pas il en résulte le risque d'une efficacité amoindrie. Au lendemain de la première guerre mondiale, sous l'impulsion de Léon Jouhaux ce fédéralisme absolu est tempéré par l'organisation d'un contrôle des unions départementales soumises aux décisions du Comité confédéral national (qui se substitue à l'ancien Comité confédéral) et surtout du bureau confédéral. De fait le fédéralisme ne concerne plus que les fédérations.

Dans son fonctionnement la Confédération dispose d'un organe, le CCN, au sein duquel chacune des structures (UD et fédérations) dispose d'une voix. Les UD étant plus nombreuses que les fédérations, le contrôle du CCN par leur biais en découle. Cette situation allait nourrir un débat récurrent sur la nécessité de réduire ce déséquilibre par l'introduction d'une dose de proportionnelle.

La montée des divergences d'orientation au lendemain de la première guerre mondiale remet potentiellement en cause l'efficacité de ce contrôle administratif du système. La minorité révolutionnaire, organisée en tendance dans les Comités de syndicalistes révolutionnaires (CSR), au lendemain du Congrès de Lyon (1919) se lance à la conquête de structures (syndicats, UD, fédérations) et progresse fortement. La constitution des CSR est l'un des arguments utilisés par les majoritaires pour chasser la minorité.

La CGTU, pour ce qui la concerne, a de fait fonctionné dès sa constitution selon des principes de courants d'affinités politiques qu'elle a d'ailleurs officialisés lors du Congrès de Bourges en 1923<sup>1</sup>.

Lors des débats précédant le Congrès d'unité de 1936 la question du fonctionnement de la centrale unique s'est posée et a été longtemps biaisée par la question des fractions communistes au sein des syndicats. De fait, la disparition des fractions communistes étant acquise, au lendemain des congrès de fusion des UD et des fédérations, le Congrès a enregistré des situations de domination d'influence et les répartitions de responsabilités se sont faites sur cette base. Lors du congrès de Toulouse a cependant ressurgi la question de la représentation proportionnelle au sein des Congrès qui s'est soldée par un compromis mais les deux branches

---

<sup>1</sup> Le Congrès de Bourges (2<sup>e</sup> congrès de la CGTU) adopte massivement une motion qui considère « *dangereuse l'interprétation de la motion d'Amiens qui consiste à n'envisager la révolution sociale que sous l'angle étroit d'une conception économique au nom de laquelle le syndicalisme interdirait à ses adhérents la libre expression de leurs opinions politiques ou philosophiques au sein des assemblées syndicales* ».

réunifiées ont convenu de principes codifiés dans l'accord intervenu entre les délégations de la CGT et de la CGTU le 25 juillet 1935 qui deviendra le préambule aux statuts confédéraux<sup>2</sup>.

Les solutions trouvées, sur la base des rapports de forces enregistrés lors des congrès de fusion des fédérations et des UD ainsi qu'au Congrès d'unité, se complètent au niveau des organes d'expression par l'existence de publications d'organes de tendances, *La Vie ouvrière* pour les anciens unitaires, *Syndicats* (créé en octobre 1936) pour le courant animé notamment par René Belin, *Messidor* (créé en mars 1938) pour le courant de Léon Jouhaux. *Le Peuple* demeure l'organe officiel de la CGT et est ouvert à toutes les tendances.

La reconstitution de l'unité dans la clandestinité se matérialise au sommet par la reconduction du Bureau confédéral dans les proportions de courants existant avant la guerre, le nombre des unitaires étant cependant porté de deux à trois ainsi qu'en avait décidé le Congrès de Nantes en 1938. S'agissant des organes de presse, *La Vie ouvrière* a continué de paraître clandestinement durant toute la période de l'Occupation et les anciens confédérés ont publié à partir d'août 1943 un organe de tendance, *La Résistance ouvrière*, qui deviendra *Force ouvrière* le 20 décembre 1945.

Passée la Libération, les congrès des fédérations et des UD enregistrent les nouveaux rapports de forces entre tendances d'avant guerre et les traduisent au niveau des organes de direction. Au niveau confédéral, le congrès de 1946 fait de même mais instaure une stricte égalité au sein de la Commission administrative et du Bureau confédéral entre ex unitaires et ex confédérés qui se couronne d'un secrétariat général bicéphale (Frachon-Jouhaux).

Se met ainsi en place un système de fonctionnement des organismes de direction qui permet la représentation des courants historiques de la CGT, la démocratie syndicale étant appelée à fixer les orientations. Le modèle de fonctionnement installé en 1936 se trouve donc pérennisé mais il entrera bientôt en crise dès lors que la logique de scission se développera.

Ce bref rappel est apparu nécessaire pour la compréhension du débat qui va se dérouler en 1957-1959 dès lors qu'il propulsera la question des modes de fonctionnement d'une CGT réunifiée tirant la leçon des expériences antérieures<sup>3</sup> et prenant en compte le fait que la scission survenue au sein de la CGT en 1947 ajoute à la question classique de l'unité interne celle de l'unité d'action et de la reconstitution de l'unité organique<sup>4</sup>.

## **Unité d'action et unité dans la CGT**

La scission de 1947 a porté un grave coup à la capacité d'action des travailleurs. Elle a installé la division comme une donnée durable bien que la direction de la CGT déclare considérer la rupture capable de se résoudre. Le temps du traumatisme perdure longtemps et les causes de la scission sont constamment évoquées. Ainsi, en 1953, Benoît Frachon déclare qu'à la base « *de toute scission dans le mouvement ouvrier, se trouve l'action dissolvante, organisée des capitalistes. Cette action se manifeste avec plus de virulence quand la bourgeoisie renforce sa politique de réaction (...). L'unité de la CGT reconstituée dans la lutte clandestine contre l'occupant hitlérien et Vichy constituait l'un des principaux obstacles à l'introduction de la politique marshallienne. C'est pourquoi, à l'instigation des gouvernants et capitalistes américains et français, avec la complicité de ceux qui avaient sur la conscience déjà deux*

---

<sup>2</sup> Pour une approche développée de ces débats on se reportera à Joël Hedde/André Narritsens, *Structures et démocratie, questions essentielles au fil de l'histoire de la CGT*, supplément au n° 97 des Cahiers de l'IHS-CGT, mars 2006

<sup>3</sup> Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, l'émergence non négligeable de la CFTC dans le champ syndical soulèvera un bref instant la question d'une unité organique généralisée.

<sup>4</sup> Sur les problématiques de l'unité d'action et de l'unité organique, on se reportera à la contribution de Raymond Barberis.

*scissions dans le mouvement ouvrier, fut organisée une troisième scission. Cette scission fut soutenue par un luxe de moyens ».*

La CGT, dès le CCN de janvier 1948 qui suit la scission, déclare ne pas se résoudre à la division et rappelle que la CGT était et demeure la maison de tous les travailleurs quelles que soient leurs opinions et leurs croyances.

Une reconstruction unitaire par un retour à la CGT est affirmé comme perspective : *« lorsque l'expérience prochaine vous aura démontré que la scission est un crime contre la classe ouvrière, venez reprendre dans la CGT la place que nous vous conservons ».*

Cet horizon d'évidence lointain et conçu sous le modèle des reconstructions unitaires antérieures (1936 et 1943), relève davantage du vœu pieux que d'une perspective crédible ainsi que le montre avec constance la vigueur des propos polémiques respectivement tenus. En substitut à l'unité organique souhaitée qui concerne, il faut le souligner la simple résorption de la scission de 1947 et laisse à l'écart la CFTC, l'unité d'action doit être recherchée. Dès 1951 l'action pour les salaires conduit à un développement de l'unité à la base. Les congrès de 1951 et 1953 se félicitent du fait, y voyant le signe positif d'une capacité d'agir ensemble malgré les refus réitérés des directions confédérales d'organiser au niveau national l'action revendicative et les problèmes surgis à ce propos au cours de la grève du secteur public de l'été 1953.

L'unité d'action à la base doit être construite selon des principes inscrits dans l'expérience historique du mouvement syndical : des comités d'unité d'action doivent être créés dans les entreprises afin de propulser l'unité à des niveaux plus élevés. L'objectif est déclaré possible dès lors que convergent les programmes revendicatifs des différentes centrales (FO, CFTC, CGC, FEN).

Lors du CCN des 17 et 18 juin 1954, analysant les conditions dans lesquelles s'est déroulée la grève générale de 24 heures du 26 avril 1954, Frachon accorde une grande place aux questions de l'unité d'action. Il s'étend longuement sur les conditions qui doivent être mises au travail de masse et préconise la création de comités d'unité d'action qui ne soient pas des constructions artificielles. Frachon note l'insuffisante mise en œuvre de cette orientation et y voit l'une des causes principales des difficultés rencontrées. Au fond, c'est la faiblesse de l'enracinement unitaire de l'action qui a été l'une des causes des difficultés de mobilisation du 26 avril. FO au niveau confédéral a pu combattre la grève et la CFTC ne s'y est jointe que tardivement et du bout des lèvres. Plus généralement Benoît Frachon soulève la question des rapports unitaires à la base avec FO et la CFTC. Il considère de ce point de vue que malgré la grande hostilité que manifestent en général les dirigeants et les militants FO à l'égard de la CGT et de la tentation qui en découle souvent de rechercher des accords d'unité d'action avec la CFTC, il convient de continuer d'accorder priorité à l'effort unitaire en direction des militants FO parce que leur centrale représente une branche provisoirement séparée de la CGT alors que la CFTC affirme sa volonté de regrouper les travailleurs sur des bases idéologiques et se tient pour cette raison en dehors de toute perspective d'unité organique.

Frachon revient longuement sur cette question lors du Congrès de 1955 et propose de confirmer l'orientation définie lors du CCN de juin 1954 préconisant que *« l'effort le plus grand pour l'unité [soit] porté vers les adhérents et les organisations FO »*. Il considère que la CFTC demeure installée dans la collaboration des classes et, arrimée à l'Eglise, divise la classe ouvrière. Il déclare qu'en définitive, le destin de la CFTC dépendra de la résorption de la scission : *« Chaque fois que la CGT a été unie, vous savez que la CFTC a eu peu d'influence »*. On observera que le secrétaire général ne dit rien de la CGC et de la FEN.

Cette vision des différents niveaux d'unité possible est confirmée par le Congrès qui, dans la proposition d'unité d'action revendicative qu'il formule par lettre à la CFTC, à la CGC et à la FEN, ajoute à l'adresse de Force ouvrière le développement particulier suivant : *« Nous vous*

*proposons qu'en menant d'un commun accord l'action pour assurer le succès des revendications (...), nous examinions ensemble les conditions de la reconstitution de l'unité syndicale ».*

On le voit, rien ne s'écarte en 1955 des positions affirmées avec constance depuis 1951 bien que l'idée d'un simple retour à la CGT de ceux qui s'en sont séparés en 1947 ne soit plus explicitement soutenue.

Au cours de l'année 1956 et lors des Congrès de 1957 et 1959 la discussion sur les questions de l'unité d'action et, surtout, de l'unité syndicale (organique), brisant avec les formulations générales va connaître un développement important.

## **Ouverture du débat**

Dix années après la scission intervenue dans la CGT surgit un débat qui va dépasser les termes formulés depuis 1951.

A vrai dire la situation politique en 1956 ne prédisposait guère à l'émergence d'une telle discussion. La victoire électorale des partis de gauche aux législatives du 2 janvier avait un moment nourri l'espoir d'un nouveau Front populaire que la CGT appelait de ses vœux. Mais le gouvernement de Front républicain, constitué sans les communistes, n'ouvrait pas cette perspective et même si celles-ci avait été empruntée il lui manquait, si l'on se référait au modèle, une condition très importante, l'unité syndicale.

Rien donc, objectivement ne justifiait l'émergence d'un tel débat<sup>5</sup> et le fait qu'il se doit déroulé apparaît donc à contrefront d'une situation politique générale et de données syndicales propices à la justifier.

Ce débat, d'abord circonscrit dans des échanges que publie l'organe officiel de la CGT, *Le Peuple*, trouvera un prolongement lors du congrès de 1957. Comment ce débat qui va seulement mobiliser quelques responsables syndicaux, a-t'il surgi et selon quelles phases s'est il déroulé?<sup>6</sup>

## **Le débat sur l'unité**

En mars 1956, le CCN, symboliquement réuni à Toulouse à l'occasion du vingtième anniversaire de la réunification de la CGT, réaffirme les orientations antérieurement préconisées en matière d'unité d'action et déclare objectivement possible la reconstitution de l'unité syndicale en raison des larges convergences revendicatives qui se manifestent dans les programmes syndicaux. Rien de changé, en somme dans l'orientation défendue une année auparavant. Telle est du moins la façade car un débat, pour l'heure confiné au Bureau confédéral, s'est ouvert à l'initiative de Pierre Le Brun qui a présenté des propositions qu'il défendra publiquement à l'automne<sup>7</sup>.

En juillet 1956, de premiers éléments de discussion apparaissent dans *Le Peuple*, qui donne un

---

<sup>5</sup> Lors du Congrès de l'UGFF de juin 1956, Léon Rouzaud déclare que le moment est venu de poser la question de l'unité organique car la base syndicale y aspire et André Merlot intervenant au nom du Bureau confédéral, après avoir déclaré que l'unité organique doit se réaliser partout où c'est possible, fait état de discussions (RATP, Renault, Hotchkiss, UL de Saint-Nazaire) au cours desquelles le souhait de voir se réaliser la réunification du mouvement syndical s'est exprimé

<sup>6</sup> Au niveau international une discussion sur l'unité se déroule à la même époque. Il interfère avec le débat national sans s'y imbriquer. *Le Peuple* du reproduit notamment l'intervention **prononcée par Benoît Frachon au Conseil de la FSM du...**

<sup>7</sup> *Le Peuple* du 15 février 1957.

large écho à un échange de correspondance, présenté par Pierre Delon le secrétaire général de la fédération des employés et cadres, entre les syndicats FO et CGT de la région parisienne de la Banque à propos de l'unité d'action et de l'unité organique fédérale<sup>8</sup>. Cette dernière est proposée par la CGT comme pouvant se réaliser sur la base de la démocratie syndicale avec représentation « *sans aucune exclusive* » de tous les courants d'idées à tous les postes de direction. La même livraison du *Peuple* accorde une place importante au compte rendu du 7<sup>e</sup> congrès de l'UGFF, réuni en juin dont les débats ont conclu à la nécessité de renforcer l'unité d'action et de poser la question de l'unité organique comme un besoin essentiel des travailleurs de la Fonction publique et des travailleurs en général<sup>9</sup>.

Le 1<sup>er</sup> août, *Le Peuple* inaugure une rubrique intitulée « *débat sur l'unité* » qui publie deux contributions<sup>10</sup>, l'une « *du camarade Bouclans* » qui s'interroge sur la question de la démocratie syndicale évoquée par Pierre Delon et avance l'hypothèse de l'instauration d'une règle d'unanimité afin d'empêcher que « *les points de divergences deviennent des motifs de séparation* », l'autre de Pierre Delon qui confirme le point de vue qu'il a précédemment défendu.

Le 1<sup>er</sup> septembre, Jolfred Frégonara, secrétaire de l'UD de Haute-Savoie, ajoute aux questions soulevées celle d'une unité d'action offensive avec la CFTC. Notant l'existence d'une CFTC combative dans son département, il approuve la constitution d'une liste unique aux élections de DP et du CE de la source Cachat à Evian où vient de se dérouler une grève unitaire victorieuse de dix-neuf jours. Le secrétaire général de la Fédération de l'alimentation, Julien Livi<sup>11</sup> conteste cette analyse<sup>12</sup>, reprochant à Frégonara de tirer des conclusions générales d'une situation locale qu'il analyse d'ailleurs différemment et de déplacer la priorité unitaire de FO vers la CFTC en contradiction avec les positions affirmées par la CGT.

Le débat ainsi amorcé va donner à Pierre Le Brun l'occasion de développer publiquement les positions qu'il n'a exposées jusque là, ainsi qu'on l'a dit, qu'au sein du Bureau confédéral et dont Léon Rouzaud, qui lui viendra bientôt en appui, a fait retenir l'esprit par le Congrès de l'UGFF de juin.

Les deux dirigeants sont connus et appréciés. Non communistes ils occupent des responsabilités importantes. Léon Rouzaud qui vient de quitter le secrétariat de l'UGFF est membre de la CA de la CGT. En 1952-1953, à l'heure du complot il a été associé au Bureau confédéral et il jouit d'une estime unanime. Pierre Le Brun est membre du bureau confédéral depuis 1946 et dirige le secteur économique. Les deux hommes ont bataillé ferme, lors du 30<sup>e</sup> Congrès (1955), pour que la CGT continue de défendre un programme économique. Le fait qu'ils soient tous deux issus d'organisations de la CGT (GNC et Syndicat national des agents des contributions indirectes) bâties sur des principes et des règles de fonctionnement ayant

---

<sup>8</sup> L'article présentant les correspondances échangées entre Émile Tissier (FO) et Georges Pompey (CGT) est intitulé « *A propos de l'unité* ».

<sup>9</sup> Le rapport moral et revendicatif publié dans la *Tribune des fonctionnaires*, n° 117 avril-mai 1956, contenait « *quelques propositions* » sur l'unité organique à construire « *d'abord avec FO* » (respect des opinions, construire l'unité en partant des revendications, indépendance syndicale mais non neutralité politique, cohabitation et libre expression de toutes les tendances, application des décisions prises à la majorité). Le Congrès adopte un « *Appel à tous les fonctionnaires* » afin que s'ouvrent des discussions en vue de l'unité organique au niveau des syndicats, des fédérations et des confédérations ainsi qu'une lettre à la FGF FO proposant l'engagement de discussions en vue de la réunification syndicale. André Berteloot, élu secrétaire général lors du Congrès en remplacement de Léon Rouzaud, signe l'article de compte rendu du Congrès dans *Le Peuple*.

<sup>10</sup> Les deux contributions sont publiées sous le titre « *Comment garantir, au sein d'une organisation unique, les droits des militants prenant des positions minoritaire ?* ».

<sup>11</sup> Le syndicat de Cachat est adhérent à la fédération de l'Alimentation.

<sup>12</sup> *Sur quelques aspects du problème de l'unité, Le Peuple* (n°514 du 15 septembre).

permis de préserver un pluralisme interne jugé garant d'unité<sup>13</sup>, est sans doute un facteur qui favorise leur vision largement commune sur les questions qu'ils soulèvent.

Pierre Le Brun, se saisit du débat engagé dans les colonnes du *Peuple* en le raccordant aux analyses qu'il a défendues deux années plus tôt à propos du programme économique. Sur les questions de l'unité, il se déclare proche de l'analyse de Frégonara et préconise une unité organique généralisée tout en soulignant les difficultés particulières qui existent objectivement à propos de questions économique (productivité, Europe) et politiques (courants idéologiques et rapports aux partis). Sur cette dernière dimension il répond à Bouclans que l'ignorance du politique comme la recherche de l'unanimité ne constituent pas des réponses satisfaisantes et avance la perspective de ne recourir à l'unanimité qu'en cas de décision de caractère politique et de réfléchir à l'installation de modes de vie internes permettant l'expression de courants de pensée, de tendances politiques ou même extra politiques. Ces propositions, Le Brun et Rouzaud le préciseront à plusieurs reprises, ne sont pas considérées devant s'appliquer à la CGT telle qu'elle est, c'est-à-dire largement dominée par l'influence communiste<sup>14</sup>.

Autant de questions que n'intègre pas la lettre adressée le 24 octobre aux délégués du 5e Congrès de FO par la CA de la CGT qui propose à nouveau que des discussions s'engagent en vue de l'unité organique.

Accroché par Pierre Le Brun le 1er septembre, Julien Livi réplique vivement deux mois plus tard. Il considère non seulement que FO demeure, quant aux perspectives unitaires, prioritaire, voire exclusive, pour des raisons qui tiennent à l'histoire syndicale nationale, mais il estime que la thèse soutenue par Le Brun du relatif apaisement des tensions de guerre froide qui affaiblirait les raisons de la scission, demeure inconsistante. Poursuivant les débats qui se sont déroulés deux années plus tôt, Livi estime que les critiques que Le Brun continue d'émettre sur les analyses économiques dominantes dans la CGT (paupérisation) n'ont pas de fondement objectif. Le désaccord s'affirme donc global<sup>15</sup>.

Le Brun répond à Livi le 15 décembre<sup>16</sup>. Il fait part des réactions qui lui sont parvenues suite à sa contribution du 1<sup>er</sup> octobre et regrette à ce propos la fin de non recevoir de FO, juge timorée la réaction de la CFTC et accueille avec satisfaction les principes d'une réunification organique exposés par Denis Forestier de la FEN. Le Brun considère que la déclaration du Bureau confédéral adoptée le 13 novembre 1956 suite aux événements hongrois « *a été un acte courageux, positif et salutaire du point de vue de la sauvegarde de notre propre unité, et de celles des possibilités d'unité d'action et d'unité syndicale* »<sup>17</sup>. Plus généralement il demande à ce que soient clarifiés les rapports entre syndicats et partis politiques et, relançant le débat du

---

<sup>13</sup> Le syndicat des indirectes dispose d'un organe national de libre expression, de journaux régionaux ouverts aux controverses et accepte, à l'occasion des Congrès des candidatures (voire des listes) opposées aux orientations défendues par la majorité sortante. La diversité idéologique est admise au sein des organes de direction, sans qu'elle se manifeste sous forme de tendances.

<sup>14</sup> Dans sa contribution du 1er avril 1957, Léon Rouzaud déclare ainsi : « *Etant constaté que dans la CGT actuelle cette question [i. e. la liberté de réunion et d'expression des tendances] en l'absence des tendances qui s'expriment dans les autres centrales, on ne saurait, en vue de la réalisation et du maintien de l'unité, écarter sans autre examen, l'opportunité de prises de positions dans ce sens* ».

<sup>15</sup> Le 1<sup>er</sup> décembre *Le Peuple* publie « *une lettre du camarade Pezerat* » critiquant le ton de l'article de Livi et contestant les critiques des propos de Le Brun qu'il estime polémiques.

<sup>16</sup> *Le Peuple* du 15 décembre 1956, « *Complément à mon intervention du 1er octobre* ».

<sup>17</sup> Les événements hongrois pèsent lourdement dans la période. Le 21 décembre 1956, la CA de la CGT adresse une lettre ouverte aux directions des centrales FO et CFTC rappelant les besoins d'unité d'action et critiquant sévèrement les attaques qu'elles ont portées contre la CGT visant à la déstabiliser. *Le Peuple* du 1<sup>er</sup> janvier publie le texte de cette lettre ouverte sous le titre « *Pour la défense efficace des intérêts ouvriers, pour l'unité de la classe ouvrière* ». Sur la déclaration du 13 novembre et, plus généralement sur l'attitude de la CGT face à la crise hongroise, on se reportera à André Narritsens, *La CGT et les événements de Hongrie*, Cahiers de l'IHS-CGT, n° 98, juin 2006.

30<sup>e</sup> congrès, propose qu'un « *programme confédéral de réformes économiques et sociales visant essentiellement à faciliter, consolider, élargir les succès revendicatifs* » soit mis au point par le 31<sup>e</sup> Congrès.

Le 15 janvier 1957 le Secrétaire de l'Union départementale de la Seine, Henri Krasucki, répond à son tour à Pierre Le Brun. Il situe les obstacles rencontrés dans le domaine de l'unité essentiellement du côté des organisations non cégétistes et considère que la question du programme de réformes économiques n'entretient pas de « *rapport réel* » avec celle de l'unité et ne saurait constituer « *une base pour l'unité d'action* » car « *c'est un terrain où existent des divergences profondes, même dans FO, dans la CFTC et entre ces deux organisations* ». Henri Krasucki considère que « *la solution aux difficultés d'aujourd'hui s'appelle défense des revendications, paix en Algérie et détente internationale ; défense des libertés contre les menaces fascistes, respect des engagements du 2 janvier* » car « *c'est là que résident les bases pour le développement de l'unité d'action et de la marche vers l'unité syndicale* ».

Pour la troisième fois, Pierre Le Brun reprend la plume le 15 février pour contester les arguments d'Henri Krasucki. Il considère que la CGT aurait dû, d'une manière générale se faire plus pressante sur l'unité et « *se dégager des difficultés créées par le drame hongrois en appliquant loyalement et de façon plus extensive que restrictive la déclaration du 13 novembre* ». S'agissant du programme de réformes économiques et sociales il réaffirme sa conviction qu'il serait un facteur d'unité et redit son approche des questions de productivité. Récusant les commentaires de presse qui ont suivi l'expression de sa position il réaffirme sa volonté de poursuivre le débat dans la CGT.

Quinze jours plus tard l'organe officiel de la CGT publie une résolution du syndicat national de la Banque de France proposant que la règle de l'unanimité soit retenue comme principe décisionnel dans la centrale réunifiée et une lettre de Salin, secrétaire du syndicat du papier-carton de Factice prônant un apolitisme strict.

La rubrique « *débat sur l'unité* » vient de se clore, la CA de la CGT ayant adopté le 12 mars le programme d'action proposé à la discussion du 31<sup>e</sup> Congrès. Une *Tribune de discussion* est désormais ouverte dans cette perspective qui intègrera le débat sur l'unité.

### **Les questions de l'unité dans la Tribune de discussion préparatoire au 31<sup>e</sup> Congrès**

Le fait nouveau que constitue l'adoption à l'unanimité de la CA (y compris donc avec l'appui de Le Brun et Rouzaud) du projet de programme d'action qui contient sur les questions de l'unité une simple réaffirmation des positions de la CGT ne signifie pas l'extinction du débat engagé. Léon Rouzaud s'explique sur son vote, indiquant avoir pris en compte avec satisfaction l'intégration dans le programme de propositions économiques autrefois défendues avec Pierre Le Brun. Il déclare que si « *sur le programme revendicatif et les mesures économiques préconisées l'accord est entier* » il n'en va pas de même sur la partie du projet consacrée à l'unité syndicale. Il s'affirme partisan de la règle d'unanimité sur les problèmes de politique « *pure* » et souscrit aux propositions de Le Brun sur la représentation des courants de pensée.

Avant de dresser une synthèse des positions qui se sont exprimées dans la Tribune de discussion il convient de noter la manière dont Benoît Frachon se situe dans le débat. *Le Peuple* du 1<sup>er</sup> juin (autrement dit à quelques jours de l'ouverture du Congrès) publie des extraits du discours prononcé par le secrétaire général le 17 mai devant les militants des usines Renault dans lequel il traite de l'unité d'action possible avec FO. Autant dire que Frachon ne rentre d'aucune manière dans le débat engagé mais, s'agissant de la question des tendances, son opinion est connue depuis le 3 janvier 1957 où, dans un article publié par *L'Humanité* il a dénoncé « *une campagne pour la révision des positions fondamentales de la CGT* » entreprise

par « un certain nombre de partis ou groupements politiques, avec leur presse » et déclaré, s'agissant des tendances : « D'autres nous suggèrent une organisation où chaque tendance, chaque parti ou courant politique aurait sa fraction organisée, sa liberté de mouvement. C'est-à-dire que les syndicats deviendraient le champ clos où s'affrontent les partis où se mijoteraient les manoeuvres sordides en faveur de tel ou tel groupement. Ils prétendent que c'est la voie de l'unité. Belle unité en effet et qui serait le plus sûr moyen de faire pénétrer la division et l'impuissance partout ».

S'agissant du débat tel qu'il s'est déroulé depuis le 15 juillet 1956, tentons une synthèse.

La première phase qui se poursuit jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1957 dans le cadre de la rubrique du *Peuple* « débat sur l'unité » comprend quatorze contributions émanant de onze militants (souvent investis de responsabilités importantes tels Pierre Delon, André Berteloot, Jolfred Frégonara, Julien Livi, Pierre Le Brun, Henri Krasucki) ou structures (Syndicats des Banques de la région parisienne, Banque de France). Ces interventions posent les questions suivantes : les causes de la division, l'unité d'action et l'unité organique,, quel champ de l'unité organique, démocratie syndicale et respect de la règle majoritaire, représentation des courants, indépendance syndicale et apolitisme, prévention de la division : règle de l'unanimité. Au cours de cette phase du débat, Pierre Le Brun joue un rôle pivot en propulsant la discussion à un niveau politique global, se saisissant des questions partiellement soulevées et répondant à ceux qui contestent ses arguments.

La seconde phase, ouverte le 1<sup>er</sup> avril 1957 dans la Tribune de discussion préparatoire au congrès se poursuit jusqu'à la veille des assises confédérales et présente des caractéristiques un peu différentes de la première. Les questions du programme économique et social et de la paupérisation ressurgissent (trois interventions), l'apolitisme est combattu (deux interventions dont celle de Jean Schaefer, membre du BC et directeur du *Peuple*), en plus de Léon Rouzaud, l'organisation en tendances est soutenue par un intervenant, un autre estimant que la question mérite réflexion, mais explicitement condamnée par sept autres, les questions de l'unité d'action<sup>18</sup> occupent une grande place (huit intervenants) et se situent dans une critique à l'égard même du débat sur l'unité organique. On l'a indiqué, Benoît Frachon intervient sur la seule question de l'unité d'action avec FO. André Allamy caractérise le débat engagé comme « un débat sans la vie », Gisèle Delplanque prône « l'unité dans la vie » et Madeleine Vignes évoque « les problèmes de la vie ».

Au total la Tribune de discussion a publié 25 contributions dont 18 consacrées aux problèmes de l'unité (70%).

Aux critiques qui se sont exprimées dans la Tribune de discussion, Le Brun et Rouzaud répondent dans un texte intitulé « *Faisons le point* » que publie *Le Peuple* du 10 juin. Ils dénoncent quatre confusions de leurs détracteurs : confusion entre la question de l'unité syndicale et celle de l'unité d'action, confusion entre la situation de 1934-1936 et celle d'aujourd'hui (l'unité s'étant alors réalisée dans le contexte d'une riposte à la menace fasciste), confusion entre les problèmes d'une centrale syndicale unique et ceux de la CGT actuelle, confusion entre organisation syndicale et organisation politique. Ils maintiennent leurs propositions concernant les tendances et en appellent au Congrès pour que la réflexion sur ce point ne soit pas stoppée net.

A la veille du Congrès confédéral, les questions soulevées dans le domaine de l'unité ont donc, bien que contenues dans un organe de diffusion restreinte, essentiellement lu par les principaux militants, connu un large exposé et le Congrès va reprendre le débat

---

<sup>18</sup> Hors Tribune de discussion, les problèmes de l'unité d'action sont évoqués par Marcel Paul le 1<sup>er</sup> mai, ainsi que dans X éditoriaux.



## La discussion du Congrès

Dans le rapport d'activité Benoît Frachon s'est clairement prononcé contre l'organisation de tendances et s'en est tenu au principe de la démocratie syndicale. Le Brun a rappelé ses positions et soumis un projet de déclaration du Congrès sur le problème de l'unité syndicale<sup>19</sup>. Ce projet de déclaration synthétise les positions qu'il a exposées en amont du congrès et les complète sur certains points de dispositions concrètes en matière de fonctionnement interne de la centrale unique qu'il appelle de ses vœux. Il propose d'admettre la liberté des tendances en raison de la division politique de la classe ouvrière et donne au système des tendances la vocation à rassembler des courants de pensées, des courants politiques ou même extra politiques. Cinq propositions structurent le projet de déclaration : la limitation du cumul des responsabilités politiques et syndicales ; le renouvellement fréquent des directions sur des bases aussi représentatives que possible ; l'application de la règle de l'unanimité au sein des directions en matière de décision de caractère politique « *avec le souci constant de l'unité d'action et de la progression vers l'unité syndicale* » ; une priorité de principe accordée en permanence aux questions économiques et sociales sur les questions politiques ; le développement de la démocratie interne combiné à l'autonomie des organisations et à la décentralisation. Aimé Pastre des pénitenciers ajoute au débat le fait que vient d'être publiée la déclaration du PUMSUD<sup>20</sup> dont il est signataire. Aux nombreux délégués qui combattent l'idée de tendances, Léon Rouzaud répond longuement le... Benoît Frachon dans son intervention de clôture du débat sur l'activité convoque l'histoire pour dire combien l'expérience du mouvement syndical a tranché la question des tendances et que les principes de fonctionnement d'une centrale syndicale unique sont fixés dans le préambule des statuts adoptés en 1936, soulignant le fait que, minoritaire en 1936, il a su travailler avec la majorité d'alors. Il appelle Le Brun et Rouzaud à abandonner leur projet de déclaration et à adopter le texte de la CA ainsi que les adresses aux organisations syndicales.

La porte à un vote d'unanimité paraît d'autant plus se refermer que le Bureau confédéral entend faire voter le rapport de Frachon avant même que les Commissions ne se soient réunies. La réunion du Congrès en formation de commissions le mercredi va permettre de dénouer les divergences. Une délégation formée du Bureau de la Fédération des Finances reçue par Léon Mauvais obtient en effet le report du vote à la fin du Congrès et au cours des deux journées séparant du scrutin des syndicats se concertent afin de trouver des modalités de vote qui permettent l'unanimité.

Ces efforts se concrétisent le jeudi matin, en fin de séance, lorsque Pierre Le Brun déclare abandonner sa demande de vote sur le projet de déclaration qu'il a présenté et se rallier au texte de l'adresse aux organisations syndicales issu des travaux de la commission, celle-ci ayant intégré la suppression d'un membre de phrase portant implicitement condamnation de l'autorisation des tendances et l'adjonction d'une phrase réaffirmant les principes du fédéralisme et de la liberté figurant dans l'article 2 des statuts confédéraux qui assurent et respectent « *la complète autonomie des organisations qui se conforment à ces statuts* ».

Plus généralement, s'agissant des modalités de vote des documents, le Congrès accepte avec l'accord de Benoît Frachon la proposition suivante formulée par Léon Rouzaud en séance : « *Le Congrès après avoir entendu et discuté le rapport d'orientation présenté par Benoît Frachon au nom du Bureau confédéral* :

<sup>19</sup> Le Brun indique que ce texte est soutenu par Jean Schaefer, Edouard Ehni, Jean Kergoas, Jacques marion, Léon Rouzaud, Rumeau membres de la CA et a reçu l'appui de Julien Forgues ancien dirigeant de la CGT clandestine.

<sup>20</sup> Sur le PUMSUD on se reportera à Jean-Pierre Deboureau, in Cours-Salies (P.)/ Mouriaux (R.), *L'unité syndicale en France*, Syllepse, 1997, p. 97-107.

- *approuve l'orientation proposée par ce rapport pour l'action de la CGT jusqu'au prochain Congrès ;*
- *- adopte les textes suivants proposés par la Commission du programme :*
- *1° le programme d'action ;*
- *2° l'adresse aux syndiqués, militants et dirigeants des organisations FO, CFTC, Fédération Education nationale et CGC ».*

Ainsi, au terme de deux journées de négociations au sein du Congrès, se réalisent les conditions d'une unanimité<sup>21</sup>. Le Congrès a enregistré le débat sans conclure sur les modalités de fonctionnement d'une centrale réunifiée autrement que dans les termes fixés en 1936.

Pierre Le Brun et Léon Rouzard considèrent avoir gagné l'essentiel de la bataille : hyper minoritaires, ainsi qu'en témoigne le résultat du vote sur les modifications statutaires, ils ont obtenu qu'aucun préalable ne figure sur les conditions d'une réunification et estiment donc que le débat reste ouvert.

### **À nouveau le néo-capitalisme et l'unité (1959)**

La position adoptée par le 31<sup>e</sup> Congrès de la CGT dans le domaine de l'unité d'action et de l'unité organique ne va cependant pas faire bouger les lignes du débat interconfédéral.

Le débat sur les conditions à réaliser pour engager le processus de reconstitution de l'unité organique se trouve dans la période post congrès marqué par l'initiative de création du PUMSUD. Au lendemain du Congrès Pierre Le Brun, dans une interview à *L'Express*<sup>22</sup>, avait déclaré sa sympathie pour l'appel du juin avant de prendre, quelques mois plus tard, ses distances en raison du fait que « *le texte [comportait] certaines formules pouvant être interprétées comme de caractères discriminatoires à l'égard, d'une part, des travailleurs communistes, et d'autre part, des travailleurs chrétiens* »<sup>23</sup>. A Aimé Pastre qui se défend de l'accusation<sup>24</sup>, Le Brun apporte une longue réponse dans laquelle il confirme son analyse<sup>25</sup>.

Dans un article publié par *L'Humanité* du 18 février 1958, Benoît Frachon répond d'une manière indirecte aux positions avancées par les initiateurs de la démarche. Il ne fait à aucun moment référence au MSUD et donne la paternité de l'initiative au SNI et notamment à Denis Forestier, son Secrétaire général. Il récuse la mise en cause du Parti communiste, considéré responsable des scissions pour avoir voulu dominer le mouvement syndical ainsi que l'orientation préconisant « *la participation la plus large à l'organisation de la production, à la gestion des services et des entreprises* ». Aux exclusives anti communistes proférées par Roger Lapeyre (cosignataire de l'appel du PUMSUD) il répond en souhaitant l'engagement de discussions sans aucun préalable<sup>26</sup>.

Cette discussion à trois voix établit les lignes du désaccord séparant la CGT de l'initiative du PUMSUD qui se heurte aussi à l'hostilité de FO et de la CFTC.

---

<sup>21</sup> Les propositions de modifications statutaires portant sur le non-cumul des mandats syndicaux et politiques au niveau confédéral et sur la limitation à huit années de la durée des mandats confédéraux sont certes repoussées après que le Congrès ait entendu André Tollet exposer la position majoritaire et Louis Porchier, des Indirectes, la position minoritaire.

<sup>22</sup> N° du 28 juin 1957.

<sup>23</sup> *L'Humanité* du 18 janvier 1958.

<sup>24</sup> *Pour un mouvement syndical uni et démocratique, Le Peuple* du 1<sup>er</sup> avril 1958, rubrique *Débat sur l'unité*.

<sup>25</sup> A propos de l'intervention d'Aimé Pastre, *Le Peuple* du 15 avril 1959, rubrique *Débat sur l'unité*.

<sup>26</sup> L'article de Benoît Frachon, intitulé *Une question qui fait son chemin : l'unité de la classe ouvrière*, est reproduit dans *Le Peuple* du 1<sup>er</sup> avril 1958.

Si le débat sur l'unité organique se trouve gelé, la question de l'unité d'action n'avance guère : la proposition formulée le 5 janvier 1959 par la CGT de constituer un « *front commun ouvrier* » pour « *faire face aux attaques réactionnaires contre le niveau de vie et les droits acquis des travailleurs* » ne se concrétise pas davantage<sup>27</sup>.

Quelles conséquences le 32<sup>e</sup> Congrès de la CGT va-t'il tirer de cette situation ? Le projet de programme d'action adopté par la CA de la CGT des 26 et 27 mars 1959<sup>28</sup> confirme les orientations adoptées deux années plus tôt mais Pierre Le Brun et Léon Rouzaud, qui déclarent au demeurant ne pas souhaiter rouvrir la discussion qui s'est déroulée lors du 31<sup>e</sup> Congrès, expliquent dans la Tribune de discussion ouverte dans *Le Peuple* les raisons pour lesquelles ils se sont abstenus sur le programme d'action en raison de leur désaccord sur l'unité. Ils considèrent que le texte majoritairement adopté réprovoque tout à la fois les propositions du PUMSUD et celles adoptées par le Congrès de la FEN qui a énoncé des principes qu'ils déclarent partager, ne comporte pas de préalables et peut donc être apprécié comme un pas en avant permettant l'engagement de discussions<sup>29</sup>.

Lors du Congrès Pierre Le Brun reprend les arguments développés dans la contribution à la Tribune de discussion qu'il a cosignée avec Léon Rouzaud et développe d'autre part une analyse des problèmes rencontrés par le développement capitaliste, des adaptations auxquelles procède le capital pour prévenir les crises cycliques (néo capitalisme) et des événements survenus en Algérie le 13 mai 1958.. Benoît Frachon réplique à Pierre Le Brun à la fin de la seconde journée du Congrès. Il complète les arguments qu'il a longuement développé dans le rapport moral<sup>30</sup>, confirme ses désaccords avec l'analyse des évolutions du capitalisme soutenues par Pierre Le Brun et s'agissant de la question des tendances et de la discussion sur l'unité syndicale écarte le MSUD du champ de discussion considérant qu'il n'est en réalité qu'une création de la FEN à qui il reconnaît le caractère d'interlocuteur.

Léon Rouzaud, pour ce qui le concerne, prend la parole dans la matinée du 18 juin, en « *raison des développements du débat* » et des « *nouveaux arguments avancés par Benoît Frachon* ». Il défend les arguments de Le Brun sur les questions économiques, considérant qu'on les a caricaturés et rappelle, dans le domaine de l'unité, la position défendue deux années plus tôt. Il considère qu'un durcissement de position s'est produit à ce propos et que l'on veut « *condamner nos propres thèses que nous avons soutenues en 1957* ». La principale divergence se situe, selon lui, dans le problème de la « *franche reconnaissance de l'expression des tendances* » qui « *ne se déterminent pas uniquement par rapport au politique, mais essentiellement par rapport à l'économique et au social* ». Il se déclare d'accord avec la proposition formulée par un délégué de la Fédération du Livre d'organiser un vote séparé sur le rapport d'activité et sur le problème de l'unité.

Rapportant sur les travaux de la Commission du programme, Henri Krasucki déclare que les débats du Congrès et au sein de la Commission ont révélé « *deux conceptions de l'unité et de la lutte pour l'unité* » et qu'on « *ne peut résoudre une telle question par un arrangement qui*

---

<sup>27</sup> *Le Peuple* du 15 janvier 1959 publie la lettre de la CGT. Les réponses de la FEN, de la CFTC et de la CGC sont publiées dans la livraison du 1<sup>er</sup> février. Une nouvelle lettre de la CGT est adressée le 12 février (*Le Peuple* du 1<sup>er</sup> mars). Benoît Frachon revient longuement sur les questions de l'unité d'action et de l'unité organique dans une contribution publiée dans la tribune de discussion ouverte dans *Le Peuple* (n° du 15 mai 1959) reproduisant le discours prononcé le 19 avril au Congrès de la Fédération du Bâtiment.

<sup>28</sup> Le projet de programme d'action est publié dans le n° du *Peuple* du 1<sup>er</sup> avril 1959.

<sup>29</sup> *Le Peuple* du 15 avril 1959. Dans *Le Peuple* du 10 juin André Berteloot, secrétaire général de l'UGFF, après avoir soutenu l'indispensable recherche d'unité d'action, soutient la proposition de Rouzaud et Le Brun d'ouvrir des négociations avec la FEN et de conclure un premier accord à deux qui pourrait ensuite s'étendre à FO et la CFTC.

<sup>30</sup> Les questions de l'unité occupent 17 pages sur les 61 qui composent le Rapport moral.

*diluerait la difficulté dans une équivoque, masquerait les divergences, et laisserait la CGT sans une position claire ».*

André Berteloot présente les lettres aux centrales syndicales rédigées en tenant compte des positions de chacune et précise que la Commission « *a pensé devoir faire un sort particulier à la FEN* » compte tenu, notamment « *de la position originale de cette Fédération sur le plan de l'unité syndicale* ».

Les Rapport d'activité, revendicatif et financier sont adoptés à l'unanimité. Un vote a lieu par bulletin sur le rapport d'orientation présenté par Benoît Frachon auquel est jointe la partie du programme concernant l'unité. Le scrutin donne les résultats suivants : pour : 6 169 syndicats représentant 1 346 000 voix, contre : trois syndicats représentant 10 316 voix ; abstentions : 41 syndicats, représentant 47 182 voix.

Le 32<sup>e</sup> Congrès, s'il ne suit pas, s'agissant des modalités de vote la proposition de Léon Rouzaud se traduit cependant par une prise en considération particulière de la FEN. Autrement dit par une reconnaissance du rôle que celle-ci est susceptible de jouer dans une reconstruction unitaire.

### **Quel bilan du débat ?**

A total les débats intervenus à l'occasion de 31<sup>e</sup> et 32<sup>e</sup> Congrès révèlent, une CGT en mouvement sur son approche des questions unitaires. En une décennie elle a certes gardé constamment une orientation de principe invariable sur les questions de l'unité d'action qui s'est assez souvent concrétisée au niveau des territoires ou des branches sans jamais cependant déboucher vraiment sur des accords confédéraux mais en matière d'unité organique l'approche s'est néanmoins progressivement infléchie. Longtemps arrimée à l'espérance de principe de la réduction de la scission par un simple retour à la CGT et en conséquence focalisée sur une relation potentielle avec les militants FO elle a du tirer les conséquences de l'opposition radicale de la Direction confédérale de Force ouvrière à cette voie.

Le fait qu'un débat sur les conditions à réaliser pour reconstruire l'unité organique ait surgi au sein de la CGT ponctue fortement les inflexions. Certes, l'étude des conditions dans lesquelles ce débat s'est déroulé, le fait qu'il se soit agi d'un débat essentiellement circonscrit à des responsables de niveau national témoigne des limites de la discussion intervenue. A l'heure des votes de congrès les rapports des forces sont très clairement établis. On observera néanmoins la liberté de ton qui prévaut tout au long des discussions. Les arguments sont longuement échangés. Des conceptions d'organisations s'expriment. La CGT garde à cette période de son histoire les traces des histoires singulières de certaines de ses organisations, qui idéologiquement composites, ont écarté la tentation scissionniste. Certes, ces organisations sont peu nombreuses (Livre, Spectacle, Indirectes, pénitentiaires) mais elles comptent incontestablement. Et elles sont respectées ainsi que les hommes qui incarnent ces traditions. Il est frappant de constater combien Pierre Le Brun, Léon Rouzaud et Benoît Frachon prennent un grand soin à se dire constamment l'estime qu'ils se portent. On a donc à faire aussi, dans ce débat, à une communauté humaine qui d'une certaine manière incarne les principes sur lesquels peut se bâtir une démocratie syndicale. Le Brun et Rouzaud incarnent cette démarche, poussant la controverse avec à la fois vivacité et prudence, déclarant toujours préférer l'acceptation de compromis au clivage définitif.

Cette attitude provoque t'elle des bougés de ligne dans l'orientation majoritaire ? Oui et non est on tenté de dire. Oui parce que les termes du débat se déplacent dès lors que l'on affirme possible la voie de discussions sans préalables. Non car l'on demeure arrimé au souvenir des processus dans lesquels la reconstruction unitaire s'est réalisée entre 1934 et 1936. La

mécanique des progrès de l'unité d'action débouchant sur des unités sectorielles plus larges et plus fondamentales pouvant conduire à des logiques de syndicats uniques demeure très présente. Mais à la différence de la période de référence, somme toute très brève et surdéterminée par le facteur politique dynamisé par l'antifascisme, les temporalités de la période de guerre froide apparaissent toutes autres. La récupération de la scission et des éclatements syndicaux qu'elle a provoqué par delà la séparation des deux branches complique durablement le paysage. Plus conjoncturellement, les tensions de guerre froide, dont les événements hongrois constituent un point d'orgue, consolident les raisons politiques de l'éclatement.

On ajoutera que la tentation de penser la reconstruction unitaire au travers de l'élaboration d'un modèle d'organisation garantissant le pluralisme idéologique ne rencontre guère de succès. Par delà les péripéties qui émaillent la tentative du PUMSUD, en définitive assez proche dans son intention des thèses défendues par Pierre Le Brun et Léon Rouzaud, ne doit on pas conclure à l'impossibilité culturelle des grandes centrales ouvrières une centrale syndicale unique. L'ostracisme anti communiste de FO se combine ici avec le pluralisme idéologique brandi comme principe par la CFTC. La CGT ne se place pas sur le même registre, prône l'unité d'action sur les revendications et en appelle à la culture originaire de la CGT.

D'une manière essentielle, les rapports de forces (en matière d'organisation et d'influence) ne plaident guère pour une reconstruction unitaire. En tout cas, à la fin des années 1950, alors que le gaullisme va s'installer durablement dans le paysage, que le capitalisme va monter sa capacité de développement économique et que le poison des guerres coloniales n'en finit pas de diviser les travailleurs, le débat sur l'unité organique ne pouvait manquer de prendre une tournure à bien des égards stimulante mais incapable de déboucher dans le réel.